

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 30 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le trente septembre à neuf heures trente, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la salle René Camy à TARSACQ, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CAZALÈRE, Président.

Étaient présents : CAZENAVE Bernard (ABIDOS). CAZALÈRE Jean-Pierre (ABOS). DOUET Frédéric et CHAMPETIER DE RIBES Jean (ARGAGNON). POUSTIS Henri et LANGLES-MAYSONNAVE Pascal (CASTÉTIS). SANCHEZ Lionel (CUQUERON). NOUSTY Isabelle (LACOMMANDE). CILLAIRE Gervais (LACQ). MAYSONNAVE Jean-Marc (LAGOR). GOBERT Bernard et DOURAU Joël (LAHOURCADE). HONDET Henri (LASSEUBE). GARAT Bernard (LEDEUIX). SABY-MAUBESY Nadia (LOUBIENG). LASSERRE-BISCONTE Albert (LUCQ-DE-BÉARN). NAULÉ Jean (MASLACQ). BOURDEU Hélène et MARCEROU Marion (MONEIN). CLAVÉ Jacques et LACOSTE-PÉDELABORDE Jean-Marc (MONT). LEBACQ Bernard (MOURENX). LAMANOU Didier et LACHAIZE Laurent (NOGUÈRES). ARRÈGLE Jean-Jacques et BRUNO Jacques (OS-MARSILLON). PINCK Mickaël et PRUDENCE Nicolas (PARBAYSE). HAGET Robert et SIMONIN Jean-François (PARDIES). PÉDOUSSAUT Michel et LASCABES Jean-Jacques (SARPOURENX). LAPADU Thècle (SAUVELADE). MIRASSOU Marie-Thérèse (TARSACQ). ARRIAU Philippe (VIELLESÉGURE). BELESTA-LABOURDETTE Pascal, LANUSSE Jacques et MICHON Olivier (CAPBP).

Étaient excusés : SICRE Bernard (ABIDOS). CASOURANCQ Jean-Marc (ABOS). LAURIO Michel et PENE Robert (BÉSINGRAND). TAPIN Laurent et NÈGRE Jérôme (BIRON). MATHEU DIT BERDUQUEU Albert (BUGNEIN). DUCAMIN Mathias et VIZOSO Karine (CARDESSE). GUICHEBAROU Christian et QUENOT Claudine (CASTETNER). LARRADET Monique (CUQUERON). MÉDOU Olivier (LACOMMANDE). CAZENAVE Sylvain (LACQ). LAGARDÈRE Christophe (LAGOR). DOUS BOURDET-PEES Jean-Christophe (LASSEUBE). LABBÉ Pascal (LOUBIENG). LEMBEYE Pascal (LUCQ-DE-BÉARN). ESCOS Julien (MASLACQ). GENNEVOIS Anne-Lise (MOURENX). LABORDE Florent (PRÉCHACQ-NAVARENX). JEANNEAU Gilles (SAUCÈDE). GALLARDO Manuel (SAUVELADE). ESTREM Serge (TARSACQ). PEYRE-POUTOU Patrick (VIELLESÉGURE). LARRIEU Didier, DULOUT Alain, PIAT Jean, POURTAU Xavier, BERNOS Michel, SUREAU Frédéric, RECABORDE Philippe, ROUSSELET Patrick et CHOURRÉ Serge (CAPBP).

Assistaient à la réunion : DELVERT Lionel (Direction du Syndicat). TUAL Philippe et ALBIRA-LUCAS Stéphanie (SGC MOURENX-ORTHEZ). PATAUD Laurent et BRUNNER Frédéric (SAUR).

Secrétaire de séance : MIRASSOU Marie-Thérèse (art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Publié et affiché le 3 octobre 2022.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Il indique que la note de synthèse, jointe à la convocation, aborde sommairement les points de l'ordre du jour.

Il donne lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- Compétence « Eau Potable »
 - ↳ Compte-rendu des travaux, études et dévolutions en cours
 - ↳ Décision modificative AEP n°1-2022
 - ↳ Présentation par SAUR du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2021
 - ↳ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2021
- Compétence « Assainissement Collectif »
 - ↳ Compte-rendu des travaux, études et dévolutions en cours
 - ↳ Décision modificative EU n°1-2022
 - ↳ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2021
- Compétence « SPANC »
 - ↳ Réduction de la participation 2022 du budget assainissement non collectif aux frais de personnel du Syndicat
 - ↳ Participation du budget assainissement non collectif aux frais d'acquisition et de mise en œuvre d'un logiciel métier assainissement
 - ↳ Décision modificative SPANC n°1-2022
 - ↳ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2021
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion tenue le 15 juin 2022, joint à la convocation.

Ce document est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX ET ÉTUDES EN COURS

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée de l'état d'avancement des travaux et études en cours :

1. Renouvellement de canalisations et de branchements

Commune	Opération	Montant estimatif H.T.	avancement au 30/09/2022
Abos	RD433, route de Pardies - Pose débitmètre sur F300	30 000 €	à étudier
Arbus	Rue du château d'Abos - Déplacement réseau	68 000 €	travaux en cours
Aubertin	Chemin de Dophiné - Renouvellement réseau	85 000 €	terminé
Aubertin	Chemin de la Juscle - Renouvellement réseau	163 000 €	
Aubertin	Chemin de Piqué - Renouvellement réseau	213 000 €	finitions
Aubertin	Chemin Larrimou et route de la Baïse - Renouvellement réseau	211 000 €	programmé 11/22
Cardesse	Chemin du Bois - Renouvellement encorbellement pont du Luzoué	12 000 €	terminé
Cardesse, Ledeuix	RD9, chemins Lasbarthes et Serremonne - Renouvellement réseau	255 000 €	
Lagor	Rue des Cèdres - Renouvellement réseau	90 000 €	étude en cours
Lahourcade	Chemin Vergez - Renouvellement réseau	102 000 €	programmé 10/22
Lasseube	Chemin des crêtes - Renouvellement réseau	138 000 €	étude en cours
Loubieng	Chemin de Mesplaterre - Renouvellement réseau	92 000 €	terminé
Lucq-de-Béarn	RD110 - Renouvellement réseau (tranche 4)	360 000 €	travaux en cours
Lucq-de-Béarn	Chemin Marquesouquères - Renouvellement réseau (tranche 5)	305 000 €	programmé 11/22
Monein	Chemin Candau - Renouvellement PVC110	190 000 €	terminé
Monein	Chemin Lamarche - Renouvellement réseau	48 000 €	terminé
Monein	Chemin Capdevielle - Renouvellement réseau	131 000 €	terminé
Monein	Route de Lucq-de-Béarn - Déplacement réseau	44 000 €	programmé 10/22
Mourenx	Rue de la Bourgade, renouvellement traversée Baïse	30 000 €	étude en cours
Mourenx	Rue Jean Jaurès - Renouvellement réseau	113 000 €	étude en cours
Mourenx	Rue Saint-Exupéry - Renouvellement réseau	46 000 €	étude en cours
Saint-Faust	296 chemin de la Juscle - Renouvellement réseau	22 000 €	terminé
Sarpourenx	Route d'Orthez - Renouvellement réseau	193 000 €	programmé 11/22
Toutes communes	Déplacements et renouvellements imprévus	300 000 €	78 300 € HT engagés au 30/10/2022
TOTAL RENOUVELLEMENT CANALISATIONS P2022		3 241 000,00 €	

2. Programme 2021 fin et 2021 - ouvrages et autres opérations

Commune	Opération	Montant estimatif	avancement au 30/09/2022
Toutes communes	Pose de clôtures - sécurisation ouvrages	100 000 €	étude en cours
Arbus	Réhabilitation des réservoirs du Haut Service	560 000 €	chantier en cours
Aubertin	Renouvellement hydraulique réservoir sur tour	210 000 €	travaux en cours
Lacq	Réhabilitation des conduites sous le pont de Lacq/Abidos	440 000 €	chantier en cours
Artiguelouve et Poey-de-Lescar	Construction d'une station de surveillance de la qualité du Gave de Pau en amont de P1A et P2A	175 000 €	marché attribué - foncier à régler
Arbus	Mise en conformité forage F7bis	50 000 €	DCE en cours
27 communes	Etude des Schémas de Défense contre les Incendies	70 000 €	étude en cours
TOTAL PROGRAMME OUVRAGES ET AUTRES OPERATIONS		1 605 000,00 €	
TOTAL TOUTES OPERATIONS		4 846 000,00 €	

COMPTE-RENDU DES DÉVOLUTIONS PASSÉES EN PROCÉDURE ADAPTÉE

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée des marchés passés selon une procédure adaptée qu'il a signés depuis la dernière réunion du Comité Syndical en vertu de la délégation que lui a attribuée l'assemblée dans sa délibération du 29 juillet 2020.

N° marché	OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT HT
EP2226	Contrôles de compactage à Cuqueron, Monein, Os-Marsillon et Maslacq	GEOTEC	10 090,00 €
EP2227	Diagnostic géotechnique rue St Exupéry à Mourenx	GEOTEC	2 060,00 €
EP2228	Travaux de plomberie connexes de la reprise du branchement de la propriété Estoueigt chemin de Marquesouquère à Lucq-de-Béarn	SPEM	824,10 €
EP2229	Contrôles de compactage chemin de Piqué à Aubertin	GEOTEC	4 520,00 €

DÉCISION MODIFICATIVE AEP n° 1-2022

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée l'augmentation du point d'indice au 1/07/2022, la revalorisation de la rémunération des agents de catégorie B au 1/09/2022 et la possible embauche d'un technicien au 1^{er} novembre 2022. Les crédits prévus au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) sont donc devenus insuffisants. Il rappelle également la baisse de la participation du budget « assainissement non collectif » aux frais de personnel du Syndicat. C'est pourquoi le Président propose de voter une décision modificative.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- DÉCIDE de voter comme suit la décision modificative n° 1-2022 du budget eau potable :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
Exploitation			
022 (022)	-22 000	708 (70)	-22 000
61521 (011)	-40 000		
61523 (011)	40 000		
6156 (011)	-14 500		
6410 (012)	8 500		
6450 (012)	2 000		
648 (012)	4 000		
Total	-22 000	Total	-22 000
Investissement			
NÉANT			
Total	0	Total	0
Total dépenses	-22 000	Total recettes	-22 000

PRÉSENTATION PAR SAUR DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE POUR L'EXERCICE 2021

Le délégataire du service « eau potable » du Syndicat présente à l'assemblée son rapport annuel correspondant à l'exercice 2021. Il présente notamment les principaux indicateurs du service :

indicateurs Rapport Annuel du Délégué	unité	2020	2021 semestre 1	2021 semestre 2	2021 année	évolution 2021/2020	observations
nombre branchements en service	u	14 612	14 306		14 306	-2,1%	
dont branchements neufs	u	132	-		24	-81,8%	
linéaire de canalisations	km	918,0	918,9	919,1	919,1	0,1%	mise à jour annuelle du patrimoine
Volume produit	m ³	2 997 286	3 031 782	3 039 320	3 035 019	1,3%	ramené à 365 jours
Volume exporté	m ³	5 838	3 610	8 863	5 866	0,5%	
Volume importé	m ³	4 322	7 802	4 846	6 532	51,1%	
Volume mis en distribution	m ³	2 995 770	3 035 974	3 035 303	3 035 685	1,3%	
Volume consommé hors VEG	m ³	1 640 303	1 713 203	1 766 102	1 735 922	5,8%	
rendement "rapport du Maire"	%	57,02%	58,40%	61,24%	59,28%	4,0%	
Indice linéaire de pertes	m ³ /km/j	3,85	3,77	3,52	3,69	-4,2%	
Volume comptabilisé	m ³	1 705 747	1 771 417	1 855 415	1 797 100	5,4%	
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	4,05	3,94	3,78	3,87	-4,2%	objectif contractuel non atteint
objectif contractuel ILVNC	m ³ /km/j	5,00	3,65	3,50			
Nombre de fuites réparées	u	224			205	-8,5%	dont 78 sur branchements
Campagnes de recherches de fuites	km	421,4				-100,0%	
Retards de paiements à 6 mois	%	5,00%				-100,0%	
Taux impayés factures N-1 au 31/12/N	%	4,61%				-100,0%	
Taux impayés factures N-2 au 31/12/N	%	4,21%				-100,0%	
Taux de factures déclarées irrécouvrables	%	12,38%				-100,0%	

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE EAU POTABLE 2021

Monsieur le Président présente à l'assemblée les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif (articles L.2224-5 et D.2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ces documents sont destinés, après approbation par le Comité Syndical, à être notifiés aux collectivités membres du Syndicat pour présentation à leurs assemblées délibérantes avant le 31 décembre 2022.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2021.

- CHARGE Monsieur le Président de le notifier à l'ensemble des collectivités membres du Syndicat pour présentation à leurs assemblées délibérantes.

Indicateurs descriptifs des services		2020	2021
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	30 468 habitants	30 228 habitants
D 102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er Janvier N+1	3,06€/m ³	3,25€/m ³
D 102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er Janvier N	3,00 €/m3	3,06€/m3
Indicateurs de performance		2020	2021
P 101.0	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P 102.0	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100,0%	100,0%
Indicateurs de performance		2020	2021
P 103.0	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	109	109
P 104.3	Rendement du réseau de distribution	57,02%	59,28%
P 105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,05 m3/km/j	3,87 m3/km/j
P 106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,85 m3/km/j	3,69 m3/km/j
P 107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,86 %	0,76 %
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %
P 109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0197 €/m ³	0,0389 €/m ³
P 153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	8,6	4,2

COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX ET ÉTUDES EN COURS

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée de l'état d'avancement des travaux et études en cours :

Commune	Nature des travaux	Opération	Montant HT	Avancement au 30/09/2022
ABIDOS	réhabilitation	Réhabilitation rue du Moulin	3 500 €	finitions
ABOS	réhabilitation	Réhabilitation réseau EU Route de Tarsacq	94 000 €	
ARBUS	réhabilitation	Réhabilitation ponctuelle et regards	7 600 €	
ARTIGUELOUVE	réhabilitation	Réparations ponctuelles, réhabilitation sur réseau principal, route d'aubertin et regards	70 700 €	
LACQ	réhabilitation	Chemin Carriou	17 000 €	finitions
PARDIES	réhabilitation	réhabilitation réseau EU rue des Ayguettes	3 900 €	
LAROIN	réhabilitation	réhabilitation réseau EU rue principale	18 900 €	
BIRON	réhabilitation	Programme de réhabilitation des conduites sur Biron	22 400 €	
BIRON	équipements ouvrages	Mise en place sonde piezo dans le PR Echangeur	2 000 €	étude en cours
TARSACQ	réhabilitation	Réparations ponctuelles chemin de la STEP + rue de pau	17 200 €	finitions

Commune	Nature des travaux	Opération	Montant HT	Avancement au 30/09/2022
LACQ	réhabilitation	Réparation ponctuelle et chemisage continu sur chemin de Terres Nabes	80 100 €	finitions
LAROIN	extension restructuration	Desserte chemin des Ecoles	280 000 €	AVP en cours
PARDIES	réhabilitation	Sécurisation PR AYGUETTES + renouvellement armoire	12 000 €	étude en cours
11 communes et CCLO	étude	Etude des schémas directeurs d'eaux pluviales	112 800 €	phase 3 en cours
LACQ	réhabilitation	Renouvellement de réseau rue de la Gare	140 000 €	à programmer
Ensemble des communes	réhabilitation	Programme de réhabilitation de regards	32 750 €	étude en cours
Ensemble des communes	réhabilitation	Programme de réhabilitation des branchements et réparations réseau	127 000 €	en cours
ARBUS	réhabilitation	Séparation réseau EU/EP Lotissement Saint-Sorque	43 000 €	travaux en cours
LAGOR	réhabilitation	extension réseau collecte PR Bois Doré sur séparatif	65 000 €	programmé 10/22
LAGOR	renouvellement	restructuration du réseau rue des cèdres	70 000 €	étude en cours
LACQ	renouvellement	Renouvellement PR LACQ PANACAU + traversée voie ferrée	100 000 €	étude en cours
OS-MARSILLON	renouvellement	Renouvellement PR OS-MARSILLON MARSILLON	65 000 €	étude en cours
OS-MARSILLON	renouvellement	Renouvellement PR OS-MARSILLON BAÏSE	65 000 €	étude en cours
ARBUS	renouvellement	Déplacement réseau rue de la plaine - agrandissement école	40 000 €	Attente projet définitif commune
LACQ	renouvellement	Réhabilitation des conduites sous le pont de Lacq/Abidos	90 020 €	terminé
PARDIES	renouvellement	Restructuration réseau avenue Camous	245 000 €	finitions
VIELLESEGURE	extension	Extension de réseau cami darre casaou	12 000 €	terminé
BIRON	extension	Extension chemin de poey	32 000 €	terminé
LACQ	extension	Extension du réseau de collecte chemin de mariau	32 000 €	Attente
OS-MARSILLON	extension	Extension du réseau de collecte chemin de la Geyre	12 000 €	terminé
MASLACQ	extension	Extension du réseau de collecte CHEMIN DE LA PLAINE	40 000 €	terminé
MASLACQ	extension	Extension du réseau de collecte cami Hia delà	24 000 €	Attente
ARTIGUELOUVE	extension	Extension du réseau de collecte chemins du Piqueur et des écoles	37 000 €	Programmé 10/22
Toutes communes	déplacements	Déplacements réseaux liés à l'urbanisation	50 000 €	0 € engagé au 30/09/22
Toutes communes	travaux	Travaux imprévus	75 000 €	36 000 € engagés au 30/09/22

COMPTE-RENDU DES DÉVOLUTIONS PASSÉES EN PROCÉDURE ADAPTÉE

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée des marchés passés selon une procédure adaptée qu'il a signés depuis la dernière réunion du Comité Syndical en vertu de la délégation que lui a attribuée l'assemblée dans sa délibération du 29 juillet 2020.

N° marché	OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT HT
AC2213	Relevés topographiques complémentaires dans les propriétés privées rue des Cèdres à Lagor	TOPO PYRENEES	950,00 €
AC2214	Entretien et maintenance des postes de relèvement et des stations d'épuration (2023-2025)	en cours de consultation	Maximum pour 3 ans : 420 000 €
AC2215	Relevé topographique de la station d'épuration de Lacq-Abidos avant travaux	TOPO PYRENEES	1 750,00 €
AC2216	Acquisition et mise en œuvre d'un logiciel métier assainissement	YPRESIA	33 365,00 €

DÉCISION MODIFICATIVE EU n° 1-2022

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il vient signer un marché d'acquisition et de mise en œuvre d'un logiciel métier assainissement pour un montant de 33 365,00 € HT. Il rappelle également que le Comité Syndical vient de voter une participation du budget « assainissement non collectif » au profit du budget « assainissement collectif » au titre des frais d'acquisition et de mise en œuvre de ce logiciel. C'est pourquoi le Président propose de voter une décision modificative.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- DÉCIDE de voter comme suit la décision modificative n° 1-2022 du budget assainissement collectif :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
Exploitation			
023 (023)	17 000	7087 (70)	17 000
617 (011)	-5 000		
618 (011)	5 000		
Total	17 000	Total	17 000
Investissement			
020 (020)	-3 000	021 (021)	17 000
2051 (20) - 24	35 000		
21562 (21) - 26	-10 000		
2183 (21) - 24	-5 000		
Total	17 000	Total	17 000
Total dépenses	34 000	Total recettes	34 000

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021

Monsieur le Président présente à l'assemblée les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif (articles L.2224-5 et D.2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ces documents sont destinés, après approbation par le Comité Syndical, à être notifiés aux collectivités membres du Syndicat pour présentation à leurs assemblées délibérantes avant le 31 décembre 2022.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif pour l'exercice 2021.
- CHARGE Monsieur le Président de le notifier à l'ensemble des collectivités membres du Syndicat pour présentation à leurs assemblées délibérantes.

Indicateurs descriptifs des services		2020	2021
D 201.0	Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	9 648	9 578
D 202.0	Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3	3
D 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration en T MS	56,99	79,4
D 204.2	Prix TTC du service pour 120 m ³	2,81 €	2,81 €
Indicateurs de performance		2020	2021
P 201.1	Taux de desserte par le réseau de collecte des eaux usées	99,95%	99,95%
P 202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	108	108
Indicateurs de performance		2020	2021
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	46%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	46,0%	64,0%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	46,0%	63,0%
P 206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacué selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P 207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0001 €/m ³	0,0035 €/m ³
P 251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	0
Indicateurs de performance		2020	2021
P 252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	3,2	1,6
P 253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,73%	0,44%
P 254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	74%	90%
P 255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	5,6	3,7
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,35%	0,14%
P 258.1	Taux de réclamations (‰)	0,72	0,51

RÉDUCTION DE LA PARTICIPATION 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AUX FRAIS DE PERSONNEL DU SYNDICAT

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat dispose d'un budget principal (budget eau potable) et de deux budgets annexes (budgets assainissement collectif et assainissement non collectif). L'ensemble des frais de personnels, d'acquisition et d'entretien des matériels et fournitures, ainsi que des autres charges courantes de fonctionnement nécessaires au fonctionnement du Syndicat est imputé sur le budget principal c'est-à-dire le budget eau potable.

Conformément aux termes de l'instruction M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux, les deux budgets annexes du Syndicat reversent chaque année une participation au budget principal pour l'ensemble de ces frais. Ainsi, par délibération en date du 2 février 2022, le Comité Syndical a fixé à la somme de 82 000 € le montant de la participation 2022 du budget « SPANC » au profit du budget « eau potable » au titre des frais de personnel, tenant compte du temps passé par chaque agent sur des missions relatives au SPANC.

Or, l'activité liée à l'assainissement non collectif a finalement été inférieure aux prévisions cette année. En effet, la consultation pour la mission de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif existantes a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en mai 2022. Le Comité Syndical a donc décidé en juin 2022 de créer un emploi non permanent à temps complet de technicien(ne) de contrôle en assainissement. Le recrutement est actuellement en cours mais s'avère plus long et difficile que prévu.

C'est pourquoi, le Président indique qu'il convient de diminuer le montant de la participation 2022 du budget « SPANC » au titre des frais de personnel et propose de fixer cette somme à 60 000 €.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE la diminution du montant de la participation 2022 du budget « assainissement non collectif » au profit du budget « eau potable » au titre des frais de personnel.
- FIXE à la somme de 60 000 € le montant de la participation 2022 du budget « assainissement non collectif » au profit du budget « eau potable » au titre des frais de personnel.
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder au paiement et au recouvrement de ces sommes.

PARTICIPATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AUX FRAIS D'ACQUISITION ET DE MISE EN ŒUVRE D'UN LOGICIEL MÉTIER ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il vient d'attribuer à la société YPRESIA un marché d'acquisition et de mise en œuvre du logiciel Y-Assainissement, un logiciel métier pour la gestion et le suivi des contrôles d'assainissement collectif et non collectif. Ce marché s'élève à 33 365,00 € HT.

Les sommes dues au titre de ce marché seront payées par le budget « assainissement collectif ». Or, ce logiciel sera également utilisé par le service « assainissement non collectif » du Syndicat.

Le Président indique qu'il convient donc de faire participer le budget « assainissement non collectif » au frais d'acquisition et de mise en œuvre de ce logiciel. Il propose de fixer cette participation à la somme à 17 000 €.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE la participation du budget « assainissement non collectif » au profit du budget « assainissement collectif » au titre des frais d'acquisition et de mise en œuvre du logiciel Y-Assainissement.
- FIXE à la somme de 17 000 € le montant de la participation du budget « assainissement non collectif » au profit du budget « assainissement collectif » au titre des frais d'acquisition et de mise en œuvre de ce logiciel.
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder au paiement et au recouvrement de ces sommes.

DÉCISION MODIFICATIVE SPANC n° 1-2022

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le nombre de contrôles d'assainissement non collectif effectués en 2022 a finalement été moins important que prévu. Il rappelle également que le Comité Syndical vient de voter une réduction de la participation annuelle du budget « SPANC » au frais de personnel du Syndicat et une participation du budget « SPANC » aux frais d'acquisition et de mise en œuvre d'un logiciel métier assainissement. C'est pourquoi le Président propose de voter une décision modificative.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- DÉCIDE de voter comme suit la décision modificative n° 1-2022 du budget assainissement non collectif :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
Exploitation			
022 (022)	-5 000	7062 (70)	-170 000
604 (011)	-160 000		
621 (012)	-22 000		
628 (011)	17 000		
Total	-170 000	Total	-170 000
Investissement			
NÉANT			
Total	0	Total	0
Total dépenses	-170 000	Total recettes	-170 000

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2021

Monsieur le Président présente à l'assemblée les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif (articles L.2224-5 et D.2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ces documents sont destinés, après approbation par le Comité Syndical, à être notifiés aux collectivités membres du Syndicat pour présentation à leurs assemblées délibérantes avant le 31 décembre 2022.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2021.

- CHARGE Monsieur le Président de le notifier à l'ensemble des collectivités membres du Syndicat pour présentation à leurs assemblées délibérantes.

Indicateurs descriptifs des services		2020	2021
D 301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	10 360 habitants	10 586 habitants
VP.230	Taux de couverture de l'ANC	47,85%	48,89%
D 302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	120	120
DC.306	Nombre d'installations domestiques et assimilées	4453	
Indicateurs de performance		2020	2021
P 301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	82,4%	82,2%
VP.167	Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	4453	4550
DC.320	Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	118	118
DC.321	Nombre d'installations présentant un danger pour la santé ou risque pour l'environnement	666	690

Indicateurs de performance		2020	2021
VP.333	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification d'exécution des travaux dans l'année N	34	81
DC.320	Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	15	39
DC.321	Nombre d'opérations neuves dans l'année N	19	42
VP.332	Nombre de contrôles préalables à la conception dans l'année N	151	224
VP.334	Nombre de contrôles de fonctionnement et d'entretien dans l'année N	836	707
VP.303	Nombre d'opérations d'entretien/vidange dans l'année N	151	133

AVANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée de l'avancement de la campagne de contrôle des installations existantes :

COMMUNES	Habitants	Installations ANC recensées	Installations contrôlées		Installations non contrôlées		Installations complètes ne présentant pas de défaut		Installations Non conformes (délai de travaux : 1 an si vente)		Installations Non conformes (délai de travaux : 4 ans ou 1 an si vente)		Absence d'installation (travaux dans les meilleurs délais)	
			nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
ABIDOS	222	8	8	100%	0	0%	6	75%	2	25%	0	0%	0	0%
ABOS	557	27	27	100%	0	0%	18	67%	7	26%	2	7%	0	0%
ARBUS	1236	106	106	100%	0	0%	52	49%	26	25%	22	21%	6	6%
ARGAGNON	725	203	203	100%	0	0%	110	54%	44	22%	42	21%	7	3%
ARTIGUELOUVE	1903	171	171	100%	0	0%	93	54%	34	20%	42	25%	2	1%
AUBERTIN	665	331	331	100%	0	0%	190	57%	106	32%	22	7%	13	4%
BIRON	658	14	14	100%	0	0%	7	50%	1	7%	6	43%	0	0%
CARDESSE	301	83	83	100%	0	0%	32	39%	24	29%	24	29%	3	4%
CASTETIS	649	282	282	100%	0	0%	126	45%	115	41%	34	12%	7	2%
CASTETNER	139	76	76	100%	0	0%	34	45%	20	26%	19	25%	3	4%
CUQUERON	194	92	92	100%	0	0%	43	47%	30	33%	18	20%	1	1%
LACOMMANDE	199	43	43	100%	0	0%	19	44%	14	33%	9	21%	1	2%
LACQ	737	25	25	100%	0	0%	17	68%	5	20%	1	4%	2	8%
LAGOR	1188	233	233	100%	0	0%	98	42%	94	40%	35	15%	6	3%
LAHOURCADE	720	344	344	100%	0	0%	191	56%	108	31%	42	12%	3	1%
LAROIN	1132	119	119	100%	0	0%	71	60%	25	21%	21	18%	2	2%
LUCQ DE BEARN	939	380	380	100%	0	0%	176	46%	103	27%	87	23%	14	4%
MASLACQ	907	71	71	100%	0	0%	34	48%	27	38%	10	14%	0	0%
MONEIN	4540	1041	1041	100%	0	0%	558	54%	291	28%	159	15%	33	3%
NOGUERES	141	16	16	100%	0	0%	8	50%	8	50%	0	0%	0	0%
OS MARSILLON	545	27	27	100%	0	0%	19	70%	4	15%	4	15%	0	0%

COMMUNES	Habitants	Installations ANC recensées	Installations contrôlées		Installations non contrôlées		Installations complètes ne présentant pas de défaut		Installations Non conformes (délai de travaux : 1 an si vente)		Installations Non conformes (délai de travaux : 4 ans ou 1 an si vente)		Absence d'installation (travaux dans les meilleurs délais)	
			nombre	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre
PARBAYSE	346	133	133	100%	0	0%	84	63%	34	26%	14	11%	1	1%
PARDIES	883	6	6	100%	0	0%	3	50%	2	33%	1	17%	0	0%
SAINT FAUST	772	337	337	100%	0	0%	164	49%	138	41%	30	9%	5	1%
SARPOURENX	324	133	133	100%	0	0%	83	62%	39	29%	10	8%	1	1%
SAUVELADE	269	109	109	100%	0	0%	55	50%	36	33%	15	14%	3	3%
TARSACQ	536	34	34	100%	0	0%	20	59%	10	29%	4	12%	0	0%
VIELLESEGURE	393	106	106	100%	0	0%	53	50%	30	28%	17	16%	6	6%
TOTAL	21820	4550	4550	100,0%	0	0,00%	2364	52,0%	1377	30,3%	690	15,2%	119	2,6%

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Travaux de réduction des eaux claires parasites sur le réseau d'assainissement des eaux usées chemin de la Gare à Lacq - demande de subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne** : Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de travaux de réduction des eaux claires parasites sur le réseau d'assainissement des eaux usées chemin de la Gare à Lacq. Cette opération est prioritaire dans la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement.

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à la somme de 150 000 € HT, selon l'étude de projet établie par les services techniques du Syndicat.

Le Président propose de solliciter l'attribution de subventions aussi élevées que possible de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- SOLLICITE l'attribution de subventions aussi élevées que possible de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'opération de travaux de réduction des eaux claires parasites sur le réseau d'assainissement des eaux usées chemin de la Gare à Lacq.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

➤ **Travaux d'amélioration du taux de collecte du réseau d'assainissement des eaux usées chemin des Ecoles à Lagor - demande de subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne** : Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de travaux d'amélioration du taux de collecte du réseau d'assainissement des eaux usées chemin des Ecoles à Lagor. Cette opération est prioritaire dans la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement.

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à la somme de 70 000 € HT, selon l'étude de projet établie par les services techniques du Syndicat.

Le Président propose de solliciter l'attribution de subventions aussi élevées que possible de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- SOLLICITE l'attribution de subventions aussi élevées que possible de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'opération de travaux d'amélioration du taux de collecte du réseau d'assainissement des eaux usées chemin des Ecoles à Lagor.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

➤ **Vente d'une partie de la parcelle AL 485 située à Artiguelouve à Monsieur et Madame BROUTIN** : Monsieur le Président indique à l'assemblée que Monsieur et Madame BROUTIN se sont portés acquéreurs de la parcelle suivante appartenant au Syndicat : partie de la parcelle cadastrée section AL n°485, située sur la Commune d'Artiguelouve et d'une superficie d'environ 388 m². M. Le Président précise que le Syndicat n'a pas d'intérêt à conserver cette parcelle étroite, peu accessible et non utilisée pour des infrastructures existantes ou projetées.

Un prix de 1 € / m² a été convenu entre le Président et les époux BROUTIN. Les frais de bornage seraient à la charge du Syndicat et les frais d'acte à la charge des acquéreurs. Par ailleurs, Monsieur et Madame BROUTIN acceptent que la transaction intervienne en la forme administrative sur la base d'un acte à établir par l'Agence Publique de Gestion Locale.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- DÉCIDE de procéder à la vente d'une partie de la parcelle syndicale située sur la Commune d'Artiguelouve, cadastrée AL 485 et d'une superficie d'environ 388 m².

- FIXE le prix de cette vente à Monsieur et Madame BROUTIN à 1 € / m².

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte correspondant ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

- PRÉCISE que les frais de bornage seront à la charge du Syndicat et les frais d'acte à la charge des acquéreurs.

➤ **Acquisition d'une partie des parcelles AC 140 et AE 5 situées à Lagor appartenant à l'indivision CAMPAGNE-IBARCQ** : Monsieur le Président indique à l'assemblée que l'indivision CAMPAGNE-IBARCQ projette la vente de la parcelle constructible cadastrée section AE n°140, située sur la commune de Lagor.

Le réseau d'assainissement des eaux usées du Syndicat (un collecteur gravitaire et une canalisation de refoulement) traverse cette parcelle AE 140 sans servitude publiée. Compte tenu de la configuration des lieux, il serait quasi-impossible de déplacer ces conduites. Aussi, au lieu de régulariser une servitude par définition précaire, Monsieur le Président propose à l'assemblée que le Syndicat se porte acquéreur de l'emprise du passage de ces canalisations au sein de la parcelle AC 140 ainsi qu'une partie de la parcelle AE 5 afin de pouvoir accéder au réseau depuis la rue des Cèdres et de déplacer le raccordement de la parcelle AE 305 dans le cadre du projet de restructuration du réseau d'assainissement rue des Cèdres.

Un prix de 20 € / m² a été convenu entre le Président et l'indivision CAMPAGNE-IBARCQ pour une surface d'environ 760 m² à confirmer après bornage. Les frais de bornage et d'acte seraient à la charge du Syndicat. Par ailleurs, l'indivision CAMPAGNE-IBARCQ accepte que la transaction intervienne en la forme administrative sur la base d'un acte à établir par l'Agence Publique de Gestion Locale.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- DÉCIDE de procéder à l'acquisition d'une partie des parcelles AC 140 et AE 5 situées sur la Commune de Lagor, pour une superficie d'environ 760 m² à confirmer après bornage.

- FIXE le prix de cette acquisition auprès de l'indivision CAMPAGNE-IBARCQ à 20 € / m².

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte correspondant ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

- PRÉCISE que les frais de bornage et d'acte seront à la charge du Syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Le Comité Syndical,

Le Président,